

et moi...

**AED**

*Depuis des mois, l'École est en chantier. Pourtant les personnels, investis dans une mission qui les mobilise, ne voient toujours pas se dessiner le nouveau cadre professionnel qu'ils attendent. En tension permanente entre leur exercice professionnel au quotidien et le métier prescrit, ils veulent que leur pouvoir d'agir soit reconnu et soutenu par leur hiérarchie. Au-delà, leur engagement et leur utilité sociale exigent de revaloriser leur fonction et leur salaire.*

**En votant Unsa,  
je prends le pouvoir  
sur mon métier !**



# ... du 27 novembre au 4 décembre

*Depuis des mois, l'École est en chantier. Pourtant, rien n'a bougé pour les AED alors qu'ils exercent des missions indispensables pour les élèves ainsi que pour le bon fonctionnement des écoles et des établissements. Ils doivent être reconnus comme des membres à part entière de l'équipe éducative. Cette reconnaissance passe par une formation de qualité, des conditions de travail et d'emploi améliorées ainsi qu'une valorisation de leur travail sur le terrain.*



## **Je veux être autant respecté/considéré que mes collègues**

J'effectue des missions qui contribuent au suivi des élèves et à leur réussite.

À ce titre je demande que ma légitimité soit reconnue.

- J'ai des droits, ils doivent être connus et respectés de tous. Les procédés d'intimidation ne sont pas acceptables. Moi aussi je vote au CA, je peux être délégué du personnel et faire grève. Moi aussi, j'ai des droits sociaux et des droits à congés, ils ne doivent pas être bafoués.

- L'administration doit respecter les termes de mon contrat. Les règles doivent être transparentes et les mêmes pour tous.

Le SE-Unsa demande que l'avis du chef d'établissement soit motivé dans le cadre d'un non-renouvellement de contrat.

- Si j'exerce dans un établissement d'éducation prioritaire, je veux toucher la prime comme les autres personnels.

# re 2014, mon choix c'est l'Unsa

## Je veux pouvoir vivre dignement

1170 € pour un temps plein, ce n'est pas cher payé ! Le SE-Unsa demande une augmentation significative de la rémunération tenant compte de la hausse du coût de la vie. Les AED doivent pouvoir exercer à temps plein s'ils le souhaitent.

## Je veux être sécurisé dans mon parcours

- Je souhaite que mon expérience soit reconnue : j'ai acquis des compétences de terrain qui doivent être valorisées par une VAE pour postuler sur des emplois stables.
- Je veux pouvoir signer un CDD de trois ans minimum pour avoir plus de perspectives d'avenir.
- Lorsque je passe des concours de recrutement, je souhaite que l'administration m'aide en me libérant de mes missions ponctuellement. Le SE-Unsa revendique que ce soit un droit et non une «autorisation d'absence» soumise au bon vouloir du chef d'établissement.
- Les AED qui souhaitent devenir enseignants ou CPE doivent pouvoir se présenter à tous les concours internes.

## Je veux pouvoir me former

- AED ça ne s'improvise pas !

Le SE-Unsa agit pour qu'une formation d'adaptation à l'emploi soit mise en œuvre dans toutes les académies, adaptée aux missions et effective dès les premières semaines du contrat.

- Les 200 heures de crédit formation ne suffisent pas pour suivre une formation professionnalisante ou un cursus universitaire. Le SE-Unsa milite pour que ce crédit d'heures soit revu à la hausse et qu'il soit accordé à chaque AED.



# Le SE-Unsa, un syndicat pour moi !

et moi...

AED

**Un syndicat utile, c'est un syndicat qui mène des actions et qui obtient des résultats ! Jugez vous-mêmes.**

- Grâce à l'action syndicale menée par le SE-Unsa, tous les lauréats des concours de recrutement ex-AED obtiennent 100 points pour le mouvement inter académique (auparavant, seuls les lauréats des concours CPE y avaient droit).
- En mai 2013, devant l'annonce d'une suppression de 2000 postes d'AED prévue à la rentrée, le SE-Unsa a agi et obtenu le maintien des postes d'AED dans la plupart des académies.

## Comment je vote ?



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014  
du vote pour les enseignants/éducateurs de métier

### Bureau de vote

Saisissez votre identifiant électeur et le mot de passe que vous avez déterminé dans votre espace électeur :

Identifiant électeur :  -  -  -  -  - Voir

Mot de passe électeur :

Entrer

Pour plus d'information sur le vote électronique et l'obtention de vos codes de vote veuillez consulter :

[www.education.gouv.fr/electionspro2014](http://www.education.gouv.fr/electionspro2014)

- Rendez-vous sur le portail de vote : <https://vote2014.education.gouv.fr>

- Renseignez votre identifiant (qui figure sur la notice de vote<sup>(\*)</sup> qui vous a été remise), le mot de passe<sup>(\*)</sup> que vous avez généré lors de la création de votre compte électeur<sup>(\*)</sup>

- Sélectionnez les scrutins un par un (CTM-CTA-CCP) et cliquez à chaque fois sur le logo Unsa



**(\*) Tout ce que vous lisez est du charabia ? C'est la première fois que vous entendez parler de cela ? Vous ne savez plus où sont ces renseignements ? Pas de panique, «SOS électeur Unsa en détresse», c'est nous ! Appelez votre section locale du SE-Unsa ou contactez-nous au siège national à [lettre@se-unsa.org](mailto:lettre@se-unsa.org)**